

Image not found or type unknown



Demandes de renseignements

Par **jardin75**, le **09/10/2009** à **17:58**

Bonjour,;rnj suis algerien marie a une algerienne française en decembre; j suis arrive en france juin 2008 ;depuis la mort du fils de ma femme elle me demande le divorce. elle a depoter une requette en mai 2009 . on ai passer en conciliation en septembre 2009 et puis elle m a accusée de violences et je passe en novembre devant le juge.rn j ai une convocation pour une enquete sociale fin octobre; j ai une carte de sejour d un an qui expire debut decembre 2009 .rn ma question quelle sont mes droit est ce que je peux renouveler ma carte de sejour? besoin d aide je deprime

Par **anais16**, le **09/10/2009** à **20:33**

Bonjour,rnrnvous avez obtenu très récemment votre titre de conjoint de français. Ce titre n'est pas renouvelé en cas de rupture de la vie commune, encore pire en cas de divorce.rnIl est uniquement renouvelé au bout du 3eme renouvellement, ce qui n'est pas votre cas.rnrnA moins d'avoir eu un enfant avec elle et d'être père d'enfant français, votre titre ne sera pas renouvelé.rnA vous de tenter un changement de statut (très difficile à obtenir)...